

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes -- On traite à forfait --

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX: au bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laflite-Bullier et Cie, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine; et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 49, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 22, m., 1 49, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 48, 10 22, 11 25 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 38, 10 13, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 23, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

### BOURSE DE PARIS

DU 7 JUILLET	
3 0/0	60 35
4 1/2	87 75
Emprunts (5 0/0)	96 60
DU 8 JUILLET	
3 0/0	60 23
4 1/2	87 25
Emprunts (5 0/0)	96 35

ROUBAIX, 8 JUILLET 1874

### BULLETIN DU JOUR

On n'avait pas compris la fixation de l'ordre du jour à la fin de la séance d'avant-hier; c'est ce qui a fait annoncer à presque tous les journaux de Paris et des départements que l'interpellation de M. Lucien Brun était maintenue pour la séance d'hier. Il n'en était pas ainsi. Cette interpellation ne viendra qu'aujourd'hui, la Chambre ayant consacré la séance d'hier à la fin de la discussion de la loi électorale municipale, qui a été adoptée dans son ensemble.

Avant la séance, la 28<sup>e</sup> commission d'initiative s'est réunie de nouveau pour examiner la proposition de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Elle a entendu M. le duc de Broglie qui a contesté l'importance des engagements qu'on lui prêtait. La commission a déclaré ensuite la proposition de M. Bisaccia inconstitutionnelle. Elle a chargé M. Dagueneu de faire un rapport sur cette proposition et de demander à la Chambre de joindre la discussion de la proposition à la discussion de l'interpellation Lucien Brun.

M. Dagueneu a, en effet, déposé son rapport après le vote de la loi municipale électorale.

Un débat s'est engagé sur la question de savoir si ce rapport serait lu immédiatement. Après une première épreuve déclarée douteuse, la lecture immédiate a été rejetée. Le président a demandé à l'Assemblée si elle désirait que l'interpellation de M. Lucien Brun fût mise en discussion ou renvoyée au lendemain. Le renvoi à aujourd'hui a été prononcé.

Nous apprenons que l'ordre du jour suivant est adopté par le centre gauche (80 membres environ) et par le centre droit (200).

« L'Assemblée, résolue de défendre contre toutes les attaques les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon, président de la république » par la loi du 20 novembre sous les modifications qu'apportèrent les lois constitutionnelles, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été communiqué à la réunion Colbert.

Des difficultés se présentent de ce côté. La réunion Colbert, sans avoir pris encore une décision définitive, combat les termes « défendre contre toutes les attaques » qu'elle trouve hostiles au parti monarchique. Elle paraît incliner à affirmer purement et simplement les pouvoirs du maréchal président de la république, et à exprimer un sentiment de regret pour la mesure prise par le ministre contre l'Union, sans toutefois, trop accentuer ce regret et faire échec au ministère. On parle d'une déclaration qui serait faite dans ce sens par la réunion. Toutefois, aucune résolution n'est encore prise.

Nous résumons les principaux incidents de la discussion sur la loi électorale municipale. Un amendement tendant à rétablir trois ans de domicile au lieu de deux a été rejeté par 444 voix contre 235. Un amendement de M. Brissac a eu le même sort. L'article 7 accordant un double suffrage aux hommes mariés, a été rejeté par 384 voix contre 374. Les articles 8 et 9 ont été votés sans débat. L'ensemble de la loi a réuni 462 voix contre 234.

La Hollande se débat en ce moment dans les inextricables difficultés d'un véritable gâchis politique. Le ministère a donné sa démission, et n'a pas été remplacé. La représentation nationale ne représente plus le pays; la guerre contre les Atchinois se prolonge de la manière la plus pénible et la plus coûteuse. « Tous ceux qui ne s'absorbent point dans leurs affaires personnelles, écrit un correspondant de la Haye à un journal parisien, tous ceux qui voient au-delà de leurs plaisirs et de leurs intérêts directs, sont profondément attristés par ce qui se passe. Il ne fallait point être bien perspicace pour prédire ce qui nous est arrivé à Atchib. Peut-être non plus ne serait-il point bien difficile d'annoncer longtemps d'avance que c'est des Indes que nous viendra

cette violente secousse qui doit nous tirer de la léthargie dans laquelle nous sommes plongés, ce coup de tonnerre qui doit nous réveiller.

A l'étranger on juge notre situation avec plus de sang-froid que nous. Il est donc bon d'écouter parfois les voix qui nous parlent du dehors. L'organe de M. de Bismarck, la Gazette de Cologne, déclarait l'autre jour que « pour les intérêts allemands le mieux serait que la République s'implantât en France. » L'Auriche, elle, nous donne d'autres conseils. Voici comment s'exprime un journal très-important de Vienne, le Vaterland:

Nous avons, il y a quelque temps, terminé un article sur « la situation en France » par ces mots: « La restauration de la monarchie paraît dès lors impossible par la voie ordinaire du parlementarisme. Peut-être Henri V devrait-il parler une fois de plus à son malheureux peuple? » Le mariage que nous venons de citer prouve la justesse de notre conclusion d'alors. En outre, il réfute ce mensonge, si souvent combattu par nous, que la monarchie légitime est identique avec l'absolutisme. Les adversaires les plus acharnés du principe de légitimité eux-mêmes acceptent comme indubitablement vraies les paroles du comte de Chambord, le plus éminent représentant de ce principe. Si donc le comte de Chambord proteste contre cette idée, « que le pouvoir royal repose sur l'arbitraire et l'absolu, » s'il désigne la « monarchie tempérée » comme celle qui répond à l'idée chrétienne, si enfin il promet au pays les « libertés fécondes, » on devrait croire réfutée une fois pour toutes l'insinuation perfide que Henri V aspire à un pouvoir absolu. Peut-être les fractions parlementaires de l'Assemblée nationale voudront-elles, oubliées du dictionnaire: *Senatu deliberante Saguntum perit*, continuer encore leurs disputes sur des questions de second ordre. Mais l'opinion publique, la nation tout entière devrait, après ce manifeste, unanimement retourner à son roi légitime.

Relativement à l'article du Constitutionnel, qui demandait au gouvernement de poursuivre l'Union pour avoir publié le manifeste, la même feuille ajoute:

« On peut aisément s'expliquer la colère des bouapartistes: ils sentent que tout n'est pas au mieux pour eux. Mais ce qui nous est impossible de comprendre, c'est la mise en avant de la question du drapeau par les feuilles orléanistes, si ce parti veut en réalité respecter la démarche faite l'année dernière par les princes d'Orléans. Du moment qu'Henri V n'aborde pas la question du drapeau, tous les royalistes, qui, avec Mac-Mahon, pourraient être enthousiastes du tricolore, doivent purement et simplement croire que le comte de Chambord considère le drapeau blanc comme le drapeau de sa maison, sans toutefois vouloir l'imposer à l'armée. Quoique ce ne soit pas de cette déclaration manque de bonne volonté. L'essentiel est uniquement un roi qui veut gouverner d'une manière constitutionnelle, non absolue. Après que le comte de Chambord a fait cette promesse, il ne reste plus rien à demander, même de la part des plus acharnés amis du parlementarisme. »

M. Laurentie, directeur de l'Union, adresse la lettre suivante à la Gazette de France, à l'occasion des mesures de rigueur dont l'Union vient d'être victime:

A Monsieur le rédacteur de la Gazette de France.

Monsieur et cher confrère, Je ne saurais vouloir abuser de votre complaisance en vous priant d'offrir vos colonnes à la défense des opinions qui ont appelé sur l'Union les sévérités du gouvernement. Vous avez assez de votre responsabilité sans avoir à l'aggraver en prenant une partie de la nôtre.

Mais votre indulgence de confrère et d'ami ne me refusera pas une brève réponse aux assertions partout répétées sur le crime capital de l'Union, qui est d'avoir contesté, combattu, infirmé les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre. Ma réponse est en deux mots:

Les amis de l'Union avaient concouru au vote de cette loi; jamais l'Union ne l'attaqua; elle s'est déclarée dix fois prête à la soutenir.

Ce que l'Union, dès le début, a constaté, c'est une parole peu philosophique et peu politique de M. le duc de Broglie, qui disait: « Nous venons de fonder, de créer un pouvoir nouveau. »

L'Union s'est alors écrite au nom de la logique de Bossuet et de Fénelon. On ne fonde pas, on ne crée pas, disons-nous, un pouvoir nouveau; on confère des attributions de pouvoir; mais si le pouvoir n'est pas de soi, il n'est rien.

C'était de la métaphysique, peut-être; mais avant tout, c'était du bon sens et de l'expérience, et on en avait la preuve dans ce qui venait de se passer durant le cours du mois d'octobre.

Que s'était-il passé, en effet, dans ces fameuses délibérations de Versailles et de Salzbourg? Avait-on songé alors à fonder, à créer un pouvoir nouveau?

Un pouvoir était-il pourvu enraciné es-cœur des Français, et ratifié par mille ans de droit public.

Que faisait-on, dis-je, à Versailles et à Salzbourg? Entendait-on fonder, créer à nouveau ce pouvoir des siècles?

Le dessein eût été puéril. Ce pouvoir, on le constatait, on le reconnaissait, et on l'appela. On ne faisait rien de plus; faite autre chose eût été faire acte d'arbitraire, ou de révolution pure.

Et, en effet, on n'allait pas à Monsieur le comte de Chambord par une prédilection de fantaisie; on allait à lui par l'entraînement d'un droit supérieur à toute préférence de personne. Sans cela que signifiait cette délibération des politiques? Si n'avait été question que d'un choix d'homme ou de pouvoir, il fallait déclarer que la société politique était à l'état de table rase, et que sur cette table rase toutes les compétitions étaient ouvertes; toutes sans exception, la République, le Césarisme, la Commune, toutes les variétés de révolution en un mot, toutes sanctionnées d'avance par le droit barbare du premier occupant.

Non! on n'a pas voulu de cette politique sauvage, et quelles que fussent les prédilections des partis, toutes cédaient à l'emploi d'un droit énoncé ou sous-entendu, c'est-à-dire du droit primordial de la légalité du pouvoir.

Telle a été la doctrine de l'Union; et on voit assez qu'elle ne portait nulle atteinte aux pouvoirs attribués à la personne du maréchal.

Je me borne à cette remarque, ayant de porter chez vous l'examen de la loi du 20 novembre, puisqu'il peut y avoir des susceptibilités qui s'en effarouchent.

Ce que je vous supplie de remarquer, et c'est votre pensée comme la mienne, c'est que si cette idée de droit n'est pas à la base de la société politique, il n'y a de gouvernement, ni de pouvoir possible d'aucune sorte, pas plus dans l'hypothèse de république que dans l'hypothèse de monarchie. Genève avait coutume de dire: « il n'y a pas de droit contre le droit; tout ce qui se fait contre le droit est nul. » C'étaient les maximes de Bossuet, maximes inverses de celle de Jurin: « Le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valoir ses actes. »

Aujourd'hui, Bossuet n'est plus entendu, et la théorie de la servitude est maîtresse; nous ne disons plus: ce qui se fait contre le droit est nul de soi, car nous nions même le droit, ou bien il n'y a de droit que ce qu'il nous plaît d'instituer, de fonder, de créer comme tel par nos votes, ce qui implique la négation même du droit.

Je crois, monsieur et cher confrère, que la journée de demain peut devenir fortunée, si l'Assemblée en fait sortir une éclatante protestation contre un tel abaissement de la raison politique de la France.

Les déclarations de M. de La Rochefoucauld et de M. de Carayon-Latour ont été une admirable préparation de cette journée; nos orateurs à la tribune achèveront l'œuvre commencée; ce n'est plus ici, comme pour l'Union, une œuvre réservée de défense; l'entreprise est plus libre et plus entière; c'est une entreprise d'attaque pleinement délibérée contre une politique, où tout finirait par être faussé, l'idée de pouvoir et l'idée de liberté, et où ce libre arbitre de l'Assemblée elle-même devrait s'assujétir à la supériorité de je ne sais quels conseillers moralistes dont la politique ne serait qu'une jonglerie.

Agreez, monsieur et cher confrère, avec mes remerciements, l'expression de mon amitié dévouée. LAURENTIE.

### Histoire de la guerre civile en Amérique

PAR M. LE COMTE DE PARIS

En 1861, les Etats-Unis d'Amérique, jusqu'alors unis et prospères, se trouvèrent soudainement déchirés par une horrible guerre civile dont les péripéties furent pendant quatre ans le grand objet des préoccupations européennes. A la fin, la cause défendue par le Nord triompha et l'Amérique, après avoir douloureusement étonné le monde par le spectacle de ses divisions, vint s'étonner plus heureusement ensuite par la rapidité de sa pacification autant que par la merveilleuse facilité avec laquelle elle amortit chaque année l'énorme dette contractée pendant les événements.

M. le Comte de Paris a entrepris l'histoire de cette guerre à laquelle il a pris part, ainsi que son frère M. le duc de Chartres, comme volontaire fédéral.

Les deux volumes qu'il vient de publier chez Michel Lévy ne se rapportent qu'à la première année de la guerre, mais ils contiennent sur les précédents militaires de l'Amérique, sur l'état de son armée, sur les facilités stratégiques fournies par les fleuves et les chemins de fer américains, enfin sur les origines de la guerre civile, un exposé indispensable à la parfaite intelligence des événements.

L'histoire de l'armée américaine avant 1861 est aussi curieuse qu'elle est généralement peu connue.

Une fois en possession de leur indépendance, les américains crurent n'avoir plus

besoin d'armée régulière et l'influence de Washington lui-même fut impuissante à les faire revenir de cette erreur. — Soyons indulgents pour eux, car nous avons vu les mêmes funestes préjugés se reproduire parmi nous dans des conditions qui les rendaient bien autrement inexcusables et Dieu sait dans quelle mesure ils ont contribué à nos défaites.

De 1789 à 1815 l'armée américaine fut à peu près nulle. En 1812, la guerre avec l'Angleterre ouvrit les yeux aux Américains. Ils se rendirent alors, sinon un peu tard, du moins un noyau d'armée qui, jusqu'en 1861, suffit à faire face aux besoins de leur politique.

Le récit de l'expédition du général Scott au Mexique et le tableau du rôle rempli par l'armée américaine sur les confins des territoires occupés par les Peaux-Rouges présentent l'intérêt d'un véritable roman tout en restant dans la vérité de l'histoire.

Mais si l'auteur a étudié l'histoire des Etats-Unis, il n'a pas moins approfondi leur état social.

Il fait ressortir les différences existant entre le Nord avec ses nombreux propriétaires cultivateurs, et le Sud avec ses grandes propriétés peuplées d'esclaves. L'antagonisme des deux partis, et la guerre civile qui en fut la conséquence, eurent pour cause première, non des questions de liberté commerciale, comme on chercha à le faire croire en Europe, mais uniquement l'esclavage.

L'auteur attaque l'esclavage avec une généreuse indignation et il fait surtout ressortir la démoralisation que l'esclavage inflige, comme un juste châtiment, à ceux qui ne croient pas à la justice et à la puissance.

L'état social du Sud était plus favorable que celui du Nord à une prompte organisation militaire. L'armée de ce qu'on appelait les *white boys* avait ses officiers tout trouvés dans l'aristocratie des maîtres d'esclaves. D'autre part, les noirs continuant à travailler la production du Sud fut beaucoup moins troublée que celle des Etats du Nord où le travail libre dut renoncer à un million de bras pour les fournir à la défense de la patrie. De là, les premiers échecs du Nord. Mais ses vertus furent à la hauteur des difficultés et l'on vit alors quels trésors d'énergie la pratique large et constante de la liberté apporte chez les peuples assez heureux pour la posséder et assez sages pour la garder.

Dans un autre endroit, l'auteur, après avoir loué la persévérance des américains, ajoute: « C'est à tort qu'on a fait exclusivement honneur de cette qualité à la race anglo-saxonne. Il faut plutôt voir le fruit des institutions d'un peuple libre. Celui-ci ne prépare pas la guerre comme un conspirateur. De là de fréquents échecs au début; mais il profite de l'expérience; son courage grandit avec la lutte, il y persévère parce qu'il s'y est volontairement engagé, et chaque citoyen, et voyant son affaire personnelle, met à soutenir la cause commune une ardeur qui développe les forces nationales au moment même où un gouvernement despotique se trouverait déjà frappé d'impuissance devant un public fatigué et silencieux. »

L'étude de la guerre d'Amérique présente pour nous, depuis 1870, un intérêt encore plus grand par l'analogie de notre situation à cette époque avec celle des Etats-Unis en 1861, au point de vue de la désorganisation militaire et de la nécessité d'improviser un peu de temps des armées considérables. En Amérique, la partie était à peu près égale, chacun des deux adversaires ayant à procéder en même temps à une organisation complète. En France, au contraire, après les désastres qui marquèrent le premier mois de la guerre, la réorganisation ayant à s'effectuer pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi et en présence de l'armée la plus nombreuse et la mieux disciplinée qui fut jamais, un miracle seul pouvait nous sauver et l'expérience n'a que trop fait voir que nous n'avions pas les vertus nécessaires pour réaliser ce miracle.

Après la défaite de Bull-Run, les américains comprirent: « que pour obtenir le succès dans une grande guerre, de nombreux soldats ne suffisent pas, il faut qu'ils soient instruits; que les armées sont des machines compliquées, qu'il faut construire avec autant de science que de soin, et que si l'enthousiasme populaire et le courage individuel en donnent les matériaux, il faut la discipline pour les assembler. »

Des leçons bien autrement terribles que celle de Bull-Run ont confirmé pour nous cette vérité.

« Washington, qui ne cherchait jamais à obtenir la popularité en flattant ses compatriotes, savait leur faire accepter une sévère discipline. Il faut, lui disait-il, que dans une armée règne le plus parfait despotisme. Le témoignage de ce grand citoyen mériterait d'être médité par ceux qui, au nom de la liberté, prétendent introduire dans les armées cet esprit de critique et d'indépendance qui engendre toujours l'insubordination. »

Bien que M. le comte de Paris, fidèle à son rôle d'historien militaire, se soit abstenu de toute allusion à la politique contemporaine, il est bien probable que l'immense majorité des lecteurs, surtout en France, cherchera spécialement dans son ouvrage les opinions politiques de l'auteur et s'y attachera encore plus qu'à l'histoire des événements américains.

Ceux-là seront frappés avant tout de l'étendue des connaissances et de la somme de travail que supposent les deux volumes que nous venons de parcourir. On voit que l'auteur a étudié à fond et sans négliger aucun détail tout ce qui touche à la force ou à la faiblesse militaire des Etats. Si nous avions affaire à un simple écrivain, nous dirions peut-être davantage sur ce sujet. La haute position de l'auteur nous oblige à être à son égard sobre de louanges comme elle l'oblige lui-même à être sobre d'appréciations politiques.

Nous laisserons donc à ceux qui ont lu l'histoire de la guerre civile le soin d'en juger eux-mêmes la valeur au point de vue historique, philosophique et militaire; nous bornant à constater l'intérêt soutenu que présente la lecture et à relever encore quelques passages de nature à faire connaître les idées de l'auteur.

« Les sympathies nous furent formées par cette phrase significative de l'avant-propos: Dans l'ouvrage de la guerre civile, les deux camps se sont battus pour l'Union; on ne doit pas se laisser aller à l'histoire militaire contemporaine. »

En 1847, les rebelles irlandais ont fait la couronne à leur vainqueur, le général Scott, et il se déclara à l'insurrection.

A propos de l'expédition américaine au Mexique, l'auteur fait observer que « lorsque sous l'influence des impressions populaires, les gouvernements sont entraînés à commettre de ces erreurs dont les pouvoirs absolus ne sont pas plus exempts, ils trouvent d'ordinaire dans l'opinion publique les mêmes moyens de les réparer. »

Nous retrouvons ce même esprit de modération et de sagesse dans tous les jugements de l'auteur sur les faits politiques qui se rattachent à son récit. C'est ainsi qu'il blâme fort justement les gouvernements européens qui, en s'occupant de réprimer les insurgés du Sud, les droits de Belligérants montrent des sentiments hostiles pour une grande nation, et s'ils ne s'occupent pas de la stricte légalité internationale n'en commettent pas moins ainsi une grande faute politique.

On remarquera certainement aussi, surtout aujourd'hui, la réflexion suivante sur l'influence que le drapeau national irlandais exerça en Amérique sur les volontaires irlandais:

« Il faut avoir passé par les épreuves de l'exil pour comprendre l'influence étonnante qu'exerce sur le cœur de l'homme tout symbole de la patrie lointaine, et entre eux le plus expressif de tous, le drapeau. »

Avons-nous besoin, d'ailleurs, de faire remarquer que ces lignes ont été écrites bien avant que la question du drapeau tricolore et du drapeau blanc eût été posée? Ce qui frappera le plus dans ce livre, c'est la ferme conviction des bienfaits de la liberté qui s'y manifeste en plusieurs endroits avec une ardeur communicative. Les réserves que nous aurions pu être à faire à cet égard viendraient simplement de ce que beaucoup trop de gens en Europe, au lieu de comprendre la liberté, comme la comprend l'auteur, et comme la pratiquent les anglais et les américains, n'y voient qu'une arme pour ajuster les hommes et les institutions qu'ils veulent renverser.

Nous n'avons jamais vu, nous qui importons tant de choses de l'Angleterre et de l'Amérique, en importer cet esprit de liberté raisonnable qui fait la force et la gloire de ces deux pays, et dont nous aurions tant besoin aujourd'hui pour relever le nôtre. Espérons que l'intéressante publication de M. le comte de Paris contribuera à ce résultat pour l'avenir et qu'au double point de vue politique et militaire, les renseignements que renferme la guerre civile d'Amérique ne seront pas tous perdus pour nous.

Si l'on veut réaliser le difficile problème de développer dans une société démocratique des institutions libérales, il ne faut pas oublier aussi que l'Amérique comme l'Angleterre, a un élément essentiel, l'esprit religieux, qui est beaucoup trop faible chez nous et que des insensés travaillent encore à détruire. Sans le frein intérieur que crée la religion, le frein extérieur de la loi reste trop souvent inefficace. Nous n'en serions pas au point où nous sommes si l'on était convaincu en France, comme on l'est en Amérique, que le respect de l'autorité est la base aussi bien que la garantie de toute liberté.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 7 juillet 1874.

Toute la soirée d'hier et la matinée de ce jour ont été employées en négociations et délibérations entre le gouvernement et les divers groupes parlementaires et entre ceux-ci, en vue de l'interpellation de M. Lucien Brun. Tout le monde comprend les graves conséquences d'un blâme infligé au ministère. Il semble regretter maintenant la précipitation et l'imprudence de l'acte par lequel il a osé viser le chef même de la maison de Bourbon, au moment où il faisait entendre une auguste et suprême parole pour le salut de la France.

Les conseils d'intimes se multiplient à la présidence. Nous saurons bientôt si les bons avis ont prévalu.

Les partisans du septennat s'efforcent de